



Conférence Paritaire  
de la Métallurgie du Bâtiment

Circulaire N° 1/2015 – Janvier 2015

Aux entreprises MBG

SG/sw

## • PERSONNEL D'EXPLOITATION PONT DE FIN D'ANNÉE 2015-2016

### Informations

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles 2.04 (« Fermeture générale des chantiers et ateliers ») et 4.01 (« Vacances ») de nos Conventions collectives de travail, les modalités d'application du Pont de fin d'année 2015-2016 fixées en accord avec le syndicat UNIA, sont les suivantes :

Arrêt du travail	Mardi	22 décembre 2015 au soir
Reprise du travail	Lundi	11 janvier 2016 au matin
Jours ouvrables, payés comme vacances	Mercredi	23 décembre 2015
	Jeudi	24 décembre 2015
	Lundi	28 décembre 2015
	Mardi	29 décembre 2015
	Mercredi	30 décembre 2015
Jours à compenser	Lundi	4 janvier 2016
	Mardi	5 janvier 2016
	Mercredi	6 janvier 2016
	Jeudi	7 janvier 2016
	Vendredi	8 janvier 2016

./.

Adresser la correspondance impersonnellement :

24, avenue Eugène-Pittard • CP 264 • CH-1211 Genève 12

Réception du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h. Le vendredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 16h 30

☎ 022 702 03 04 • Fax 022 702 03 00 • E-mail : [mbg@mbg.ch](mailto:mbg@mbg.ch) • [www.mbg.ch](http://www.mbg.ch)

En ce qui concerne les lundi 4, mardi 5, mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 janvier 2016 à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

- de préférence** : ↪ allonger la durée quotidienne du travail ;
- ou à défaut** : ↪ les rattraper en travaillant dix samedis matin ;
- ↪ prendre ces jours à leurs frais (jours chômés non payés ou compensation sur vacances).

Nous vous rappelons que les travailleurs âgés de 60 ans révolus bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être obligatoirement prise à la suite du pont de fin d'année (article 4.01d).

Quant au 1<sup>er</sup> août 2015 (samedi), il sera reporté sur un jour de **2015 (quinze)** convenu par l'entreprise pour ses travailleurs.



Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que **tout travail pendant le pont de fin d'année doit faire l'objet d'une demande de dérogation.**

Les demandes sont à adresser à Mme WILCZEK (Fax 022.702.03.00 / email [wilczek@mbg.ch](mailto:wilczek@mbg.ch)) et devront lui parvenir **au plus tard le mercredi 16 décembre 2015.**

Le Secrétariat sera fermé pendant le pont de fin d'année.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces dispositions, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Sonia GATTI  
Le Secrétaire